



" DOCUMENT UNIQUE "

D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA SANTE ET LA SECURITE AU TRAVAIL



Version de : **mars-2025**

Ce document est la référence sur laquelle s'appuient nos pratiques en matière de sécurité.

Les recommandations qui y figurent s'imposent à tous.

Comme tout document, il est perfectible et comportera toujours un décalage avec les situations réelles.

Il est à la disposition de toutes les personnes concernées et il vous appartient de le faire vivre et de faire remonter vos remarques à la direction

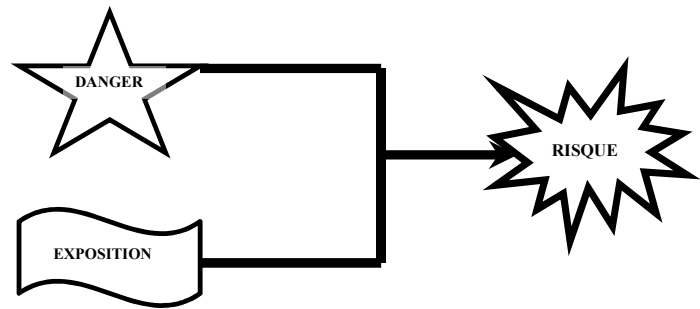
Visa Direction

Avant-propos :

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 rend obligatoire la réalisation et la mise à jour annuelle dans un « Document Unique », du résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

RAPPEL :

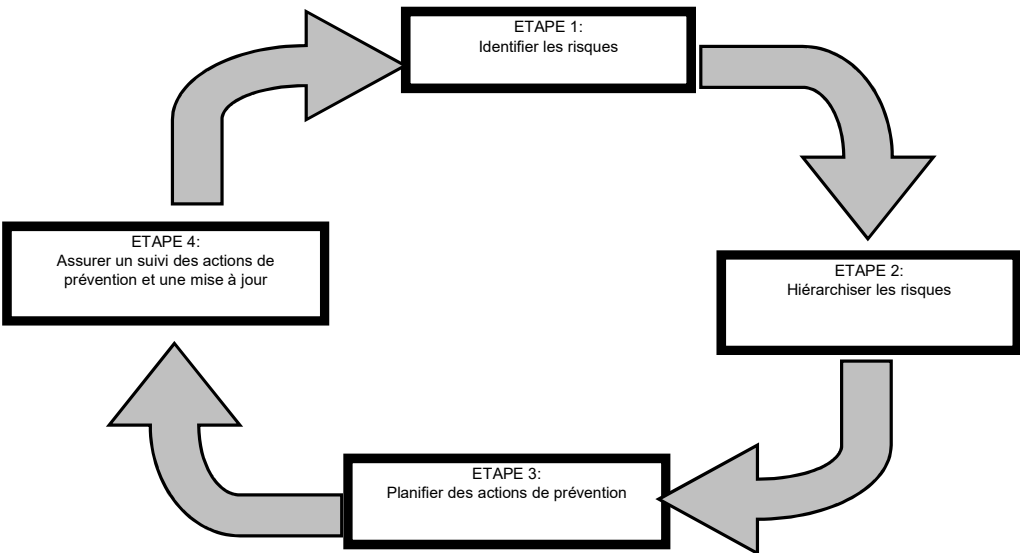
Définition : RISQUE ≠ DANGER



<https://www.youtube.com/watch?v=NiWAuZHvcEU&list=PLbWnZU8qUefyKX5tjrRLWni7ALv2rjBy1&index=62>

Il n'y a pas de risque sans danger ; le risque est la conjonction d'un danger et d'une exposition.

Les grandes étapes de l'évaluation des risques :



METHODOLOGIE

ETAPE 1 : Identifier les risques

1.1 Définir les Unités de Travail :

Le décret 2001-1016 précise que l'employeur doit réaliser une évaluation qui comportera un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement. Qu'est-ce qu'une unité de travail ? L'unité de travail (UT) est composée d'un ensemble de salariés/usagers réalisant les mêmes activités et permet par conséquent, un regroupement d'individus exposés à des risques similaires. Ainsi,

Quels sont les 5 M ?

M1 = MAIN D'OEUVRE	M2 = MATERIEL	M3 = METHODE	M4 = MATERIAU	M5 = MILIEU
Par qui est réalisé le travail ? Le salarié est-il apte ? A t-il la formation adéquate ?	Avec quoi réalise t-on le travail ? Les machines, outils utilisés sont-ils adaptés au travail ? Les machines, outils utilisés sont-ils conformes ou utilisés en respectant les règles de sécurité (mise en conformité des machines fixes et mobiles) ? Les machines, outils utilisés sont-ils adaptés au travail ? Les machines, outils utilisés sont-ils vérifiés par des organismes, vérificateurs agréés ?	Comment s'effectue le travail ? Qui s'occupe de l'organisation et de la répartition des tâches et comment fait-il ? Qui s'occupe de l'accueil du personnel temporaire et comment fait-il ? Existe t-il un livret d'accueil, une viste de l'entreprise avec l'intérimaire pour le passage des consignes et l'information des zones ou machines à risques ? Existe t-il des fiches de postes ou des procédures à suivre ?	Quels matériaux ou produits sont utilisés ? S'agit-il d'un travail au contact de végétaux, d'animaux, de produits chimiques, produits phytosanitaires susceptibles d'intoxication, brûlure, allergie... ? ...	Quelle est la topographie du sol (parcelle pentue, glissante, accidentée, etc.) ? Quelles sont les conditions d'hébergement (bruit, poussière, température, etc.) ? Quel est le climat social dans l'établissement ?

Cette étape permettra de déterminer les situations à risques

1.2 Repérer et identifier les risques :

Pour chaque unité de travail définie, déterminer les situations à risque à partir de la description des 5M de chaque poste de travail et des outils d'aide à l'évaluation de chacun des risques : Cf Lister les situations à risques par type de dangers / facteurs de risque et pour chaque poste concerné

ETAPE 2 : Hiérarchiser les risques

La fréquence d'exposition au danger et le niveau de gravité qui pourrait être engendré ont été associés pour déterminer le risque "brut" du dommage Le détail de ces échelles de cotation et de leur utilisation est présenté dans l'onglet *Fréquence Gravité* (double-cliquer ici) Le but de cette méthode est de hiérarchiser les risques et de se fixer les priorités d'action

ETAPE 3 : Planifier des actions de prévention

La mise au point du plan d'actions consiste à rechercher des solutions face aux risques identifiés en appliquant les principes généraux de prévention (art. L.4121,2 du Code du Travail). Des idées de mesure de prévention en fonction de chaque risque sont disponibles : : Cfonglet *"Liste des risques"* (double-cliquer ici)

Les mesures de prévention envisagées seront reportées pour chaque risque identifié de chaque unité de travail

ETAPE 4 : Assurer un suivi des actions de prévention et une mise à jour

La réalisation du « Document Unique » s'inscrit dans une démarche dynamique et devra donc pour cela prendre en compte :

- les changements techniques et organisationnels découlant de la mise en œuvre du plan d'actions de prévention,
- l'évolution de l'activité de l'unité de travail,
- l'apparition de nouveaux risques (nouveaux équipements, technologies, installations, produits, locaux, etc...).

Une mise à jour obligatoire et au minimum annuelle sera faite par le groupe de travail.

Explication de la cotation du risque

F = Fréquence d'exposition		
Qualification	Critères	Poids
Improbable	Une fois par an Exposition exceptionnelle	1
Rare	Une fois par mois Exposition possible	2
Occasionnelle	Une fois par semaine Exposition régulière	3
Elevée	Une fois par jour Exposition permanente	4

G = Gravité		
Qualification	Critères	Poids
Incident	Soins infirmiers sans arrêt de travail	1
Dommage corporel mineur	Accident du travail avec arrêt inférieur à 10 jours Blessures légères Brûlures légères (1er degré) Irritation, inhalation de produits dangereux	2
Dommage corporel grave	Accident du travail avec arrêt supérieur à 10 jours Intoxication Brûlures graves (2ème et 3ème degrés)	3
Dommage corporel irréversible	Maladie professionnelle Incapacité Permanente Partielle (IPP) Sectionnement ou écrasement (membre)	4
	Décès Incapacité Totale de Travail (ITT)	5

Niveau de prévention		
Qualification	Critères	Poids
Fort	Conformité machine, formation du personnel, vérif périodique, connaissance du produit + protections collectives	1
Elevé	Conformité machine, formation du personnel, vérif périodique, connaissance du produit + protections individuelles	2
Moyen	Conformité machine, formation du personnel, vérif périodique, connaissance du produit, sans protections individuelles	3
Faible	Pas de conformité machine et / ou pas de formation du personnel et/ou pas de vérif périodique et/ou pas de connaissance du produit et/ou pas de protections collectives et/ou pas de protections individuelles	4

Niveau de priorité				
Fréquence, Gravité	Niveau de prévention			
	1	2	3	4
1,1	2	4	6	8
1,2	3	6	9	12
2,1	3	6	9	12
1,3	4	8	12	16
3,1	4	8	12	16
2,2	4	8	12	16
1,4	5	10	15	20
4,1	5	10	15	20
2,3	5	10	15	20
3,2	5	10	15	20
1,5	6	12	18	24
2,4	6	12	18	24
4,2	6	12	18	24
3,3	6	12	18	24
2,5	7	14	21	28
3,4	7	14	21	28
4,3	7	14	21	28
3,5	8	16	24	32
4,4	8	16	24	32
4,5	9	18	27	36

Code Couleur	
	Sans objet
	Non significatif
	Faible
	Moyen
	Significatif

FACTEURS DE RISQUES

	DESCRIPTIF DU RISQUE	OUTIL / QUESTIONNAIRE D'AIDE A L'AUTO EVALUATION		SITUATIONS A RISQUES	MOYENS DE PREVENTION	DOCUMENTATION
Risque de chute de plain pied		CHUTE DE PLEIN PIED : - Existe t-il des zones où des produits visqueux sont répandus ? - Y a t-il des sols avec rupture de pentes, de niveaux ? Y a t-il des plaques techniques qui dépassent du sol ? - Des sols sont-ils endommagés ? Les revêtements sont-ils dégradés ou décollés ? - Les circulations sont-elles étroites, longeants des zones dangereuses ? - Les circulations sont-elles encombrées d'objets divers ? - Sont-elles larges (> 0,80 m) et bien dégagées ? - Les locaux sont-ils sombres et mal éclairés ? CHUTE DE HAUTEUR : - Existnt-ils des zones à plusieurs niveaux (échelles, escaliers, quai, fosse, stockages...) ? - Des travaux en hauteur sont-ils réalisés (toitures, charpentes, plafonds, vitres, poteaux, arbres...) ? - Est-ce que des dispositifs mobiles sont utilisés pour accéder un autre niveau ? - Des moyens inadaptés sont-ils utilisés pour accéder à niveau supérieur ?		CHUTE DE PLEIN PIED : - Sol glissant : produits répandus (eau, huile, gazole, détritux...), conditions climatiques (feuilles, neige, verglas ...) - Sol inégal, petite marche, estrade, rupture de pente - Sol défectueux : revêtement dégradé, aspérité, trou, dalle décollée - Passage étroit ou longeant des zones dangereuses : partie saillante... - Passage encombré par l'entreposage d'objets divers : tuyau flexible, rallonge électrique, cartons, palettes... - Lieux mal éclairés CHUTE DE HAUTEUR : - Zone présentant des parties en contrebas : escalier, passerelle, quai, fosse, cuve, trémie, trappe de descente - Accès à des parties hautes : armoire, étagère, élément élevé de machine, éclairage, toiture, bâche et dôme de camion - Utilisation de dispositifs mobiles : échelle, escabeau, échafaudage... - Utilisation des moyens de fortune : chaise, carton, empiement d'objets divers, rack de stockage...	CHUTES DE PLEIN PIED : - Organiser la circulation des personnes - Supprimer les zones dangereuses (utilisation de revêtements de sols antidérapants, suppression des inégalités du sol, élargissement des passages...) - Entretienr les sols (nettoyage périodique et immédiat en cas d'épandage de produit, réparation des parties défectueuses...) - Maintenir dégagés les passages, les signaler (couloir de circulation...) et les éclairer. - Faire porter des équipements de protection individuelle (chaussures antidérapantes...) - Informer les agents. CHUTES DE HAUTEUR : - Supprimer les zones avec différence de niveau et les accès en hauteur. - Mettre en place des protections collectives (main courante, garde-corps, barrière écluse, filet de retenue...) - Utiliser des plates-formes mobiles pour les travaux ponctuels en hauteur (échafaudage roulant, plate-forme individuelle roulante, nacelle...) - Contrôler régulièrement la solidité des protections collectives. - Faire porter des équipements de protection individuelle (harnais, longe, stop-chute...) - Proscrire l'utilisation d'échelle comme poste de travail. - Former et informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/deplacements.html http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/hauteur.html
Risque de chute de hauteur	Ce sont les risques de blessure provoquée par la chute de hauteur ou de plain-pied d'une personne.					
Risque lié à la manutention et aux postures	Lorsque de la manutention manuelle, ou du travail répétitif sont effectués au sein de l'entreprise, il faut repérer les situations qui présentent des dangers et tenter de trouver des solutions.	..\DOCUMENTATION\MANUTENTION\NF X35-109 ManuelaV15L.xlsm	- Les principaux postes de manutention dans l'établissement sont-ils recensés ? - L'activité exige-t-elle des manutentions de poids élevé (supérieurs à 50 Kg pour les hommes et 25 Kg pour les femmes) ? - L'activité exige-t-elle des manutentions répétées et à cadences élevées ? - Les moyens de manutention sont-ils toujours utilisés et bien utilisés ? - Existe t-il des postes à risques troubles musculo-squelettiques ? - Les postes ont-ils été analysés : - Répétitivité des gestes ; - Caractéristiques des charges manipulées ; - Efforts physiques ; - Organisation du travail. - Les personnels ont-ils été sensibilisés aux risques liés à la manutention ?	- Manutention de charge lourdes - Manutention effectuée de façon répétitive et à cadence élevée - Charge difficile à déplacer : grandes dimensions, température élevée ou basse, arêtes vives - Mauvaises postures imposées ou prises par le personnel : dos courbé, charge éloignée du corps...	- Organiser les postes de travail pour supprimer ou diminuer les manutentions. - Limiter le poids unitaire des charges manutentionnées. - Utiliser des moyens de manutention (transpalette, chariots roulants, potence...) - Utiliser des moyens de mise à niveau (table élévatrice, quai de chargement, hayon élévateur...) - Equiper les charges de moyens de préhension (poignées, ventouses, bacs...) - Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection individuelle (gants, chaussures...) - Former le personnel aux gestes et postures de travail.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/activite-physique.html ..\DOCUMENTATION\MANUTENTION\Norme AFNOR NF X35-109.pdf
Risque lié aux projections / chutes d'objets	Ce sont des risques d'accidents qui résultent de la chute d'objets provenant d'un stockage ou d'un rangement en hauteur, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux			- Objets stockés en hauteur : racks de stockage, étagères, dessus d'armoire - Objets empilés sur de grandes hauteurs, matériel en vrac - Travaux effectués simultanément à des hauteurs ou à des étages différents : callebots, échafaudage, toiture - Travaux effectués dans des tranchées, des puits, des galeries... non étayés - Mauvaise accessibilité des zones de stockage	- Adapter le travail à l'homme (conception des postes de travail, choix des équipements de travail, définition des méthodes de travail et de production...) - Limiter le travail monotone et le travail cadencé - Respecter les normes de dimensionnement (zones d'atteinte, amplitudes gestuelles...) - Informer le personnel.	
Risque lié aux machines et aux outils	Ce sont des risques d'accidents causés par l'action mécanique (coupure, perforation, érasement,...) d'une machine, outil portatif,...	- La mise en conformité du parc machine est-elle achevée ? - Pour chaque machine, existe-t-il une ou des parties mobiles dangereuses accessibles ? - Pour chaque machine, les dispositifs de sécurité équipant les machines (arrêt d'urgence, protecteurs...) sont-ils tous en état de fonctionner et mise en place ? - Pour chaque machine, existe-t-il des possibilités de coincement ou d'écrasement entre les parties mobiles et l'environnement du poste de travail (courroie, engrenage, arbre, ...) ? - Y a t-il des procédures formalisées de maintien à l'arrêt impératif, pour les interventions (consignation et autres dispositions) ? - Des dispositions particulières sont-elles prises pendant les opérations de réglages ou de marche dégradée ? - Les moyens d'accès (échelles, passerelles, plate-formes) aux zones d'intervention de maintenance sont-ils sûrs ? - Les opérateurs sont-ils formés et habilités au poste de travail ? *- Le personnel est-il exposé à des vibrations du système mains bras : outils pneumatiques à mains (marteau pneumatique, burineur, clés à choc...) ; outils vibrants (ponceuse...) ? - Le personnel est-il exposé à des vibrations du corps entier : conduite de véhicules (poids lourds, transports en commun...) ou d'engins de chantier (tracteur, tracto-pelle, compacteur, chariots élévateurs...) ?	- Existe t-il des appareils ou machines bruyantes ? - Les locaux bruyants sont-ils traités acoustiquement ? - Les personnels portent-ils les équipements de protection individuels (EPI) ? - Les personnels ayant des troubles auditifs sont-ils identifiés ? - Les personnels exposés à plus de 85 dB(A) sur 8 heures sont-ils identifiés ?	- Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil...) accessible au personnel - Fluides (liquide sous pression, gaz...), matière (copeaux, poussières...) pouvant être projetés - Utilisation d'outils tranchants : couteaux, hachoirs, cutters, scies - Non-consignation d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance - Utilisation d'outils portatifs (tronçonneuse, scie circulaire, meuleuse...) - Installation électrique de l'équipement	- Utiliser des machines et des outils conformes à la réglementation. - Utiliser ceux-ci selon les prescriptions du constructeur. - Vérifier l'utilisation, le bon état et le bon fonctionnement des dispositifs de protection (carter...) - Mettre en place un dispositif de protection des parties tranchantes des outils (étui, emplacement aménagé...) dès qu'ils ne sont plus employés. - Contrôler que les arrêts d'urgence sont visibles et accessibles. - Consigner (*) les équipements de travail avant toute réparation ou opération de maintenance. - Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection individuelle (lunettes, gants, vêtements...) - Mettre en place des consignes au poste. - Former et informer le personnel. (*) La consignation est l'ensemble des dispositions qui mettent et maintiennent en sécurité (si possible par un moyen physique) une machine de façon qu'un changement d'état (sa remise en état de marche, la fermeture d'un circuit électrique, l'ouverture d'une vanne...) soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/equipement-travail.html
Risque et nuisance liés aux bruits	Ce sont des risques d'accidents générés par l'inconfort, l'entrave à la communication orale et à la gêne lors de l'exécution de tâches délicates. Ce sont également des risques de maladie professionnelle dans le cas de longues expositions.	http://www.inrs.fr/publicgen/Question_bruit.nsf/Question?OpenForm	- Existe t-il des appareils ou machines bruyantes ? - Les locaux bruyants sont-ils traités acoustiquement ? - Les personnels portent-ils les équipements de protection individuels (EPI) ? - Les personnels ayant des troubles auditifs sont-ils identifiés ? - Les personnels exposés à plus de 85 dB(A) sur 8 heures sont-ils identifiés ?	RAPPEL VALEURS LIMITEES (décret n°2006-892 du 19 juillet 2006) : - 85 dB(A) : limite supérieure déclenchant l'action (pour une exposition au bruit de 8h) - 80 dB(A) : limite inférieure déclenchant l'action (pour une exposition au bruit de 8h) - Bruit émis de façon continue, supérieur à 85 dB(A, par des machines, des compresseurs, des outils, des moteurs, des haut-parleurs, des imprimantes - Bruit impulsionnel et répétitif, supérieur à 135 dB(A, causé par des machines et des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé, des signaux sonores - Gêne dans la communication verbale ou téléphonique - Signaux d'alarme masqués par le bruit ambiant.	- Supprimer les sources de bruit. - Réduire le bruit des machines (choix des machines...) - Limiter le nombre d'agents exposés. - Limiter le temps d'exposition des agents. - Eloigner les agents des sources de bruit. (Mise en place des installations et des appareils bruyants dans des locaux séparés et isolés) - Mettre en place des protections collectives : capotage, caisson, cabine, traitement acoustique des locaux. - Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreilles) - Informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/phenomene-physique/bruit.html
Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets	Ce sont des risques d'allergie, de brûlure ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures...) d'un contact cutané avec des produits mis en œuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides	..\DOCUMENTATION\PRODUITS DANGEREUX\CLARICE25.xlsm	- Un inventaire de produits chimiques utilisés dans l'établissement a t-il été réalisé ? - Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits sont-elles disponibles ? - Les préconisations contenues dans les FDS sont-elles prises en compte ? - Les nuisances ont-elles été évaluées et des mesures de préventions ont-elles été prises ? - Tous les contenants sont-ils systématiquement étiquetés suivant la règle (identification, pictogrammes...) - Les produits peuvent-ils être dispersés dans le local ? - Les zones et locaux de stockage sont-ils convenablement aménagés ? (armoires spéciales, bacs de rétention, ventilation...) - Les personnels ont-ils tous connaissances des produits qu'ils manipulent ? - L'utilisation des produits chimiques a-t-elle fait l'objet d'une étude spécifique préalable ? - Des mélanges de produits incompatibles sont-ils faits (par ex : détartrant + eau de javel) ?	- Utilisation de produits toxique, nocifs, corrosifs ou irritant - Absence d'étiquetage normalisé sur les récipients - Emission de gaz, de produit volatil (huile chaude...) - Emission de poussières : ciment, farine, sciure de bois - Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement - Présence de micro-organismes : bactéries, virus, champignons, moisissures - Ventilation inadaptée ou absente aux postes de travail.	- Remplacer un produit dangereux pour un autre moins dangereux. - Limiter les manipulations de produits. - Aspirer les vapeurs, fumées (captation à la source, cabine, hotte...) ; ventilation correcte des locaux. - Veiller à l'étiquetage systématique des contenants. - Se procurer les Fiches de Données de Sécurité (FDS) des produits auprès des fournisseurs. - Stocker dans des conditions préconisées. - Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection individuelle adaptés (protections respiratoires, gants, lunettes, vêtements...) - Contrôler l'évacuation des déchets (bidons vides...) - Prévoir les modalités d'action en cas d'accident. - Informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques.html ..\DOCUMENTATION\PRODUITS DANGEREUX\ed1476.pdf ..\DOCUMENTATION\PRODUITS DANGEREUX\CLARICE25.xlsm
Risque infectieux	Ce sont des risques d'infection ou d'allergie ou d'intoxication résultant de la présence de microorganismes (bactéries, virus, moisissures...)	- Des personnels de l'établissement ont-ils des contact avec des êtres vivants humains (soins infirmiers, laboratoires, agents cancérogènes, HIV, Hépatite...) ? - Des personnels de l'établissement ont-ils des contact avec des animaux ? - Des personnels de l'établissement ont-ils des contact avec des cadavres (expériences en laboratoires) ? - Des personnels de l'établissement ont-ils des contact avec des déchets, ordures, égouts... ? - Des personnels travaillent-ils dans un restaurant ?	- soins infirmiers aux malades, laboratoire (agents cancérogènes, HIV, hépatites...) ; - contacts avec des animaux (psittacose, brucellose, rouget du porc...) - contact avec les déchets, ordures, égouts et stations d'épuration (hépatite, HIV...)	- Identifier les agents biologiques. - Confiner les zones à risque. - Organiser la manipulation et le transport des produits contaminants. - Elaborer et suivre une procédure d'élimination des déchets. - Privilégier le matériel à usage unique. - Respecter les précautions d'hygiène. - Faire porter les équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes, blouse...) - Vacciner les agents exposés. - Afficher le protocole de la conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang (AES). - Informer et former les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/biologiques.html	
Risque explosion / incendie	Ce sont les risques d'accidents (brûlures, blessures,...) consécutifs à un incendie ou une explosion.	- Existe t-il des matières combustibles ou produits inflammables dans l'établissement ? - Y a t-il des zones de stockage de produits inflammables ? - Y a t-il des sources d'inflammation d'origine : Electrique ; Electrostatique ; Mécanique ; Thermique ; Biologique (fermentation) - Les zones à risques d'explosion sont-elles définies et matérialisées : Pour les gaz et vapeurs combustibles ; Pour les poussières combustibles (ex : bois).	- Utilisation de produits chimiques et de produits inflammables (gaz de ville, bois, papier...) - Stockage important de produits inflammables - Création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil (solvant, bombe aérosol), poussières (bois, farine...) - Mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité - Présence de sources chaudes (flammes, étincelles ou fours...) dues à de la soudure, meulage, arc électrique, particules ou émissions chaudes - Installation électrique incompatible avec les produits stockés - Moyens de secours inexistant ou pas entretenus - Défaut de cloisonnement des produits stockés.	- Remplacer les produits inflammables ou explosifs par des moins dangereux. - Stocker les produits dangereux hors secteur de production et en tenant compte de la compatibilité des produits. - Eloigner les sources d'inflammation (soudure, flamme, étincelles, cigarette...) - Installer du matériel électrique antidéflagrant, mise à la terre... - Installer des protections spécifiques (local isolé, mur et porte coupe-feu...) - Installer et vérifier les moyens de détection, d'alarme et d'extinction. - Signaler les zones d'interdiction de fumer. - Inspecter et vérifier périodiquement les installations sous pression (tuyauterie, joint, vannes...) - Etablir des plans d'intervention (consignes incendie, exercice avec les pompiers...) et d'évacuation (issues de secours...) - Former et informer le personnel.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/incendie-explosion.html	
Risque électrique	Ce sont les risques d'accidents consécutifs à un contact avec l'électricité	- L'installation électrique est-elle vérifiée tous les ans par une entreprise agréée ? - Les prescriptions faites dans le rapport de vérification sont-elles réalisées ? - Les personnels amenés à travailler sur l'installation électrique sont-ils en possession d'une habilitation délivrée par le chef d'établissement ? - Les armoires électriques sont-elles fermées ? - Des conducteurs électriques nus sous tension sont-ils accessibles : armoires électriques ouvertes, lignes aériennes ou souterraines... ? - Utilise-t-on du matériels défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée, cache de protection abîmé ou inexistant... ? - Les installations sont-elles vérifiées irrégulièrement (moins d'une fois / an) ?	- Conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne - Matériel défectueux : coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détériorée - Non-consignation d'une installation électrique lors d'une intervention : réparation, maintenance, modification - Châssis ou bâtis accidentellement sous tension (défaut de mise à la terre) - Non-habilitation électrique du personnel intervenant.	- Réaliser les installations électriques par un personnel qualifié, avec un matériel approprié et selon les règles de l'art. - Contrôler périodiquement les installations électriques. - Consigner (*) les installations et les équipements de travail avant toute intervention. - Veiller à la fermeture des coffrets, armoires et locaux électriques. - Traiter immédiatement toute anomalie électrique. - Prévoir des dispositifs de coupure d'urgence. - Privilégier l'emploi de matériel à double isolation. - Mettre à disposition des équipements de protection individuelle (perche, tapis isolant, gants, outils...) - Habiller les agents devant intervenir sur les installations électriques. - Informer le personnel sur le risque électrique (signaler les zones dangereuses, afficher la procédure de secours aux électrocutés...) (*) La consignation est l'ensemble des dispositions qui mettent et maintiennent en sécurité (si possible par un moyen physique) une machine de façon qu'un changement d'état (sa remise en état de marche, la fermeture d'un circuit électrique, l'ouverture d'une vanne...) soit impossible sans l'action volontaire de tous les intervenants.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/phenomene-physique/electricite.html	

Risque lié à l'éclairage	Ce sont des risques d'atteinte à la santé (fatigue et gêne) ou d'accident (chute, heurt) si l'éclairage n'est pas adapté ou insuffisant.	- Le poste de travail est-il insuffisamment éclairé pour l'activité exercée (plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant) ? - Les zones de passage (allée, escalier...) sont-elles peu ou pas éclairées ? - L'éclairage est-il éblouissant (lampe nue, rayonnement du soleil...) ?	RAPPEL VALEURS LIMITEES : - entrepôts : valeur minimale régl = 60 lux - valeur recommandée = 150 lux - circulations intérieures : valeur minimale régl = 40 à 60 lux - valeur recommandée = 100 à 300 lux - Ateliers : valeur minimale régl = 120 à 600 lux - valeur recommandée = 300 à 1000 lux selon les tâches - Bureaux : valeur minimale régl = 200 lux - valeur recommandée = 500 lux - Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée : plus le travail est précis, plus l'éclairage doit être puissant - Eclairage inadapté au travail nécessitant une perception des formes, des mouvements, des couleurs - Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion - Zone de passage (allée, escalier...) peu ou pas éclairée.	- Adapter l'éclairage en fonction des travaux effectués (précision, détail...). - Donner priorité à l'éclairage naturel. - Permettre le réglage individuel de l'éclairage. - Entretenir régulièrement les vitres, lampes et luminaires. - Remplacer les lampes défectueuses. - Aménager les locaux de pare soleil, stores, vitres teintées pour éviter l'éblouissement et les différences de contrastes trop élevées. - Installer des éclairages de secours. - Informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/demarche/savoir-faire/eclairage.html
Risque lié à l'utilisation d'écran	Ce sont les risques d'inconfort liés le plus souvent à un mauvais aménagement du poste de travail.	- Les postes de travail sont-ils placés de manières ergonomiques ? - Des reflets parasites apparaissent-ils sur l'écran ? - Les personnels ont-ils des douleurs : au poignet ; Aux cervicales ; Au dos.	- Rayon lumineux arrivant sur l'écran provenant de l'éclairage naturel, de lampes, de réflexions sur des parties brillantes - Mobilier ne permettant pas l'adaptation à la morphologie du personnel et l'agencement des éléments de travail - Impossibilité de régler certains paramètres : couleur d'écran, taille des caractères... - Difficulté à utiliser le logiciel : défaut de formation, manque d'ergonomie, erreurs fréquentes.	- Réfléchir sur l'emplacement des écrans par rapport aux sources lumineuses dès la conception des bureaux. - Utiliser un mobilier conçu pour le travail sur écran (supports pour le clavier et les documents, siège réglable, repose-pied...). - Prévoir des prises électriques en nombre suffisant et du câblage informatique assez long. - Equiper les fenêtres de stores réglables. - Utiliser des logiciels à paramètres réglables (couleur et taille des caractères, fond d'écran...). - Alterner les tâches permettant des interruptions du travail sur écran. - Former et informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/bureau/travail-ecran.html
Risque lié à l'ambiance thermique	Ce sont les risques liés au travail en ambiance surchauffée ou froide.	- La température des locaux est-elle inadaptée au travail demandé ? - L'activité exige-t-elle des travaux extérieurs (intempéries, gel, courants d'air, chaleur...) ? - Le personnel travaille-t-il en ambiance chaude (fours, étuves, chaudières...) ? - Le personnel travaille-t-il en ambiance froide (chambres froides, congélateurs...) ?	- Température inadaptée : un travail de bureau nécessite une température plus élevée qu'un travail à activité physique intense - Poste de travail exposé aux intempéries, à des courants d'air... - Ambiance chaude : proximité de matériel (four...) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au soleil... - Ambiance froide : chambre frigorifique, activité liée au travail de la viande...	- Diminuer le temps d'exposition aux intempéries. - Installer un chauffage adapté à l'activité physique et, si possible, réglable par le personnel. - Assainir les locaux en limitant la vitesse de l'air au niveau du personnel, en contrôlant son humidité... - Aménager des pauses dans un lieu tempéré en cas de travail en ambiance très chaude ou très froide. - Mettre à disposition des points d'eau en cas de travail en ambiance très chaude. - Mettre à disposition et faire porter des équipements de protection individuelle adaptés (vêtements, gants...). - Informer les agents.	http://www.inrs.fr/accueil/risques/phenomene-physique/chaleur.html http://www.inrs.fr/accueil/risques/phenomene-physique/froid.html
Risque lié au travail à l'extérieur	(coups de soleil, piqures...)	- Combien d'entreprises extérieures viennent-elles travailler dans votre établissement ? - Des fournisseurs viennent-ils charger et/ou décharger des marchandises ? (protocole de sécurité) - Des travaux dits "par point chaud" (meulage, soudage...) sont-ils réalisés par des entreprises extérieures ? (permis de feu) - Les consignes de sécurité sont-elles connues des personnes venant ponctuellement dans l'établissement pour y travailler (entreprise, artisan, réparateur...) - Les personnes extérieures venant avec leur véhicule connaissent-elles les risques qu'elles font courir aux personnels/usagers de la structure ?	- Utilisation des services d'une entreprise extérieure pour l'entretien, le gardiennage, le nettoyage des locaux ou des travaux - Méconnaissance par l'une des entreprises des risques de l'autre entreprise - Méconnaissance des risques liés à la coactivité : deux équipes appartenant à des entreprises différentes travaillent en un même lieu à un même moment.	- Effectuez une inspection commune des lieux de travail avec l'autre entreprise - Etablissez en commun, suite à l'inspection, les mesures de prévention nécessaires (plan de prévention) - Communiquez à l'entreprise extérieure les consignes de sécurité de votre établissement - Rédigez en commun un permis de feu dans les cas d'utilisation de source de chaleur par l'une des entreprises.	http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/exterieur.html
Risque routier	C'est un risque d'accident de la circulation lié au déplacement d'un salarié réalisant une mission pour le compte de son entreprise ou d'un trajet entre le domicile et l'entreprise	- Existe-t-il des zones où les piétons et les véhicules se croisent ? - Existe-t-il des zones de manœuvre où des piétons circulent ? - Les zones de circulations sont-elles bien définies ? - Existe-t-il des zones de circulation étroites, encombrées, en mauvais état ? - L'analyse du risque routier a-t-elle été faite dans l'établissement, concernant : Les véhicules ; Les déplacements des agents ; Les accidents de trajet. - Des mesures de sécurités spécifiques sont-elles prises ? - Coopérez-vous avec les collectivités locales pour améliorer la circulation autour de votre établissement ? - Organisez-vous les déplacements extérieurs pour minimiser les risques sur la route ?	- Existence de zones de circulation commune aux piétons et aux véhicules : croisement... - Voie de circulation dangereuse : étroite, en pente, encombrée, en mauvais état - Zone de manœuvre (chargement, demi-tour...) dangereuse (manque de visibilité...) - Mauvais état des véhicules : freins, pneumatiques, direction, feux de signalisation... - Véhicules inadaptés ou mal aménagés - Vitesse excessive - Kilométrage annuel parcouru important - Contraintes liées à l'organisation du travail et des déplacements (dispersion des lieux de travail, éloignement des chantiers, changement fréquent du lieu de travail, rémunération à la course, pression du temps) - Véhicule défaillant (pneus sous-gonflés, état des freins...) ou insuffisamment équipé (absence d'ABS, climatisation...), véhicule inadapté - Contraintes de communication (usage du portable pendant la conduite, utilisation du véhicule comme un bureau mobile...);	Dans les locaux : - Etablir des règles pour la circulation interne des véhicules, leurs manœuvres... - Signaler, éclairer et entretenir les voies de circulation, les aires de manœuvre... - Entretenir périodiquement les véhicules. - Les réparer immédiatement en cas de défaillance. - Informer le personnel sur la manière de conduire en sécurité dans la structure. Hors des locaux : - Organiser le travail de façon à éviter ou limiter les déplacements en recourant à des moyens alternatifs (téléconférences, audioconférences...). - Organiser les déplacements (horaires, temps de trajet, itinéraire recommandé, plan d'accès précis au lieu de destination...). - Vérifier que les véhicules utilisés sont aménagés et équipés pour les déplacements routiers et qu'ils sont maintenus en bon état de fonctionnement. - Interdire l'usage du téléphone portable pendant la conduite. - Vérifier que les salariés qui conduisent des véhicules routiers pour le travail ont les formations et les aptitudes nécessaires pour le faire. - Réactualiser les connaissances du personnel sur la conduite en sécurité (recyclage du Code de la Route, stage de conduite...).	http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/route.html
Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	Risque en cas de co-activité				
Risque lié aux horaires / travail isolé	ISOLE : Le travail est considéré comme isolé, lorsque le travailleur est hors de portée de voix ou de vue d'autres personnes, sans possibilité de recours extérieur et que le travail présente un caractère dangereux. Une réflexion sur l'organisation du travail isolé, l'alerte et l'organisation des secours doit être menée dans les entreprises où certains salariés travaillent de façon isolée. HORAIRES : Ce sont les risques de souffrance mentale conséquences de l'organisation du travail, à intégrer au document unique d'évaluation des risques professionnels.	- Des dispositions spécifiques aux travailleurs isolés et exposés à des risques sont-elles prises ?	- Présence de travailleur isolé	- Disposer d'un moyen de communication	http://www.inrs.fr/accueil/situations-travail/travail-isole.html
Risques psycho sociaux	Ce sont les risques de violence externe à l'entreprise, d'agression physique ou verbale, qui génèrent un sentiment d'insécurité chez les salariés.	Démarche associative : enquête à venir Turnover / absentéisme (maladie/AT) / vie des instances représentatives / conflits sociaux	Intensité et complexité du travail Horaires de travail difficiles Exigences émotionnelles Faible autonomie au travail Rapports sociaux au travail dégradés Conflits de valeurs Insécurité de l'emploi et du travail	- Organisez l'accueil aux postes de travail - Rédigez les consignes aux postes de travail - Mettez à disposition la documentation nécessaire - Mettez en place des moyens de communication (panneaux d'affichage ou autre...)	http://www.inrs.fr/accueil/risques/psychosociaux.html http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/docs/publications.html?ref=INRS-E02%206140

DESCRIPTION DES UNITES DE TRAVAIL

DATE MISE A JOUR : mars-25

Unité de travail :	SERVICE ADMINISTRATIF
--------------------	-----------------------

Intitulé du poste	Description des activités du poste	Effectif concerné	M1 = MAIN D’OEUVRE	M2 = MATERIEL	M3 = METHODE	M4 = MATERIAU	M5 = MILIEU	Remarques
Responsable opérationnel	Gestion admin, financière Management	1		Matériel info, bureautique Télécom (téléphone, internet) Véhicule	Cf Fiche de poste	RAS	Bureau	
Chargée RH	Référente RH Accompagnement socio pro des salariés	1		Matériel info, bureautique Télécom (téléphone, internet) Véhicule	Cf Fiche de poste	RAS	Bureau	
Coordonnatrice EV	Gestion commerciale activité espaces verts Management équipe	1		Matériel info, bureautique Télécom (téléphone, internet) Véhicule	Cf Fiche de poste	RAS	Bureau	
Coordonnatrice Nettoyage	Gestion commerciale activité nettoyage des l Management équipe	1		Matériel info, bureautique Télécom (téléphone, internet) Véhicule	Cf Fiche de poste	RAS	Bureau	

Unité de travail :	ENTRETIEN MAINTENANCE
--------------------	-----------------------

Intitulé du poste	Description des activités du poste	Effectif concerné	M1 = MAIN D’OEUVRE	M2 = MATERIEL	M3 = METHODE	M4 = MATERIAU	M5 = MILIEU	Remarques
Agent entretien maintenance	entretien et maintenance bâtiment, véhicules Travaux ponctuels plomberie, peinture, électricité	1	Habilitation électrique	Véhicule Outillage électrique et manuel	Cf Fiche de poste	Produits d'entretien		
Agent entretien maintenance motoculture	entretien et maintenance matériel EV	1	Habilitation électrique	Outillage électrique et manuel	Cf Fiche de poste	Produits d'entretien		

Unité de travail :	ESPACES VERTS
--------------------	---------------

Intitulé du poste	Description des activités du poste	Effectif concerné	M1 = MAIN D’OEUVRE	M2 = MATERIEL	M3 = METHODE	M4 = MATERIAU	M5 = MILIEU	Remarques
Ouvrier espaces verts	Prestation d'entretien des espaces verts après d'entreprise ou particulier	6	Formation externe Formation interne	Camion benne - Polybenne Outils : rateaux, griffes, sécateurs...	Travail en équipe ou individuel sur différents sites	carburant	Espaces verts entreprises Jardins particuliers	

				Machines : tondeuses, taille-haies, tronçonneuse				
Chef d'équipe espaces verts	Prestation d'entretien des espaces verts après d'entreprise ou particulier Interface client	3	Formation externe Formation interne	Camion benne - Polybenne Outils : rateaux, griffes, sécateurs... Machines : tondeuses, taille-haies, tronçonneuse	Travail en équipe ou individuel sur différents sites	Produits phyto carburant	Espaces verts entreprises Jardins particuliers	

Unité de travail :	NETTOYAGE DES LOCAUX
--------------------	----------------------

Intitulé du poste	Description des activités du poste	Effectif concerné	M1 = MAIN D'OEUVRE	M2 = MATERIEL	M3 = METHODE	M4 = MATERIAU	M5 = MILIEU	Remarques
Ouvrier nettoyage des locaux	Prestation de nettoyage de locaux dans les entreprises clientes	19	Formation externe Formation interne	Outillage manuel : balais,... Outillage électrique : aspirateur, autolaveuse	Travail en autonomie et/ou en équipe Horaires de nuit	produits de nettoyage (ecolabel)	Locaux entreprises tertiaire - collectivités	
Chef d'équipe nettoyage	Prestation de nettoyage de locaux dans les entreprises clientes	1	Formation externe Formation interne	Outillage manuel : balais,... Outillage électrique : aspirateur, autolaveuse	Travail en autonomie et/ou en équipe Horaires de nuit	produits de nettoyage (ecolabel)	Locaux entreprises tertiaire - collectivités	

UNITE DE TRAVAIL ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

DATE MISE A JOUR : mars-25

Situations de travail	Postes exposés	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Préparation du matériel et chargement	TOUS	Ecrasement	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	4 - élevée	3 - grave	7	Port de chaussures de sécurité	2 - élevé	14	Détailler devis (accessibilité...) / info par clients sur drive via tablette	CD	mars-25	
		Chute	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	3 - grave	7		2 - élevé	14				
		Pb de dos	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	3 - grave	7		2 - élevé	14				
Choix du matériel : poids et ergonomie	TOUS	Douleurs dos, épaules	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	3 - grave	7	matériel adapté et choisi par chacun (par rapport au poids, à la gestuelle)	2 - élevé	14				
Chargement et déchargement dans une remorque	TOUS	Ecrasement	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	3 - grave	7	coordination avant de démarrer contrôle visuel des personnes autour du camion à 2 pour soulever le matériel	2 - élevé	14				
Chargement et déchargement du tracteur dans camion benne	TOUS	Chute	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	3 - grave	6	amarrage	2 - élevé	12				
		Ecrasement	Risque lié aux machines et aux outils	2 - rare	3 - grave	5		3 - moyen	15				
Chargement et déchargement du tracteur dans polybenne	TOUS	Ecrasement	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	3 - grave	7	matériel de moins en moins utilisé par manque de confort et de sécurité utilisation et adaptation des rampes utilisation d'un escabeau pour accéder à l'intérieur de la remorque	2 - élevé	14				
Chargement des jerricanes de carburant (10 et 20l)	TOUS	Pb lié au port de charges et aux postures	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	bidon de 10 l en plastique à utiliser de préférence	2 - élevé	12				
Plein machines / véhicules	TOUS	projection de carburant	Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets	3 - occasionnelle	4 - irréversible	7	Port de gants lors du remplissage	2 - élevé	14				
		explosion quand exposition à la chaleur	Risque explosion / incendie	1- improbable	5 - décès	6	Dégazage des bidons quand ils sont restés au chaud	2 - élevé	12				
Remplissage de carburant du tracteur (John Deere) avec bidons et échelle : instabilité (capot en plastique), difficulté d'accéder au réservoir à cause du plateau de coupe	TOUS	Chute	Risque de chute de hauteur	3 - occasionnelle	2 - mineur	5		4 - faible	20	pompe pour permettre un remplissage à partir sol			
Déplacement sur chantier	TOUS	Accident	Risque routier	4 - élevée	5 - décès	9	Personnel affecté au suivi entretien véhicules Personnel formé à l'éco-conduite Traçabilité entretien parc véhicule par l'ouvrier en charge du suivi entretien matériel/véhicule GPS, choix des itinéraires	2 - élevé	18				
		Chute du matériel	Risque routier	2 - rare	2 - mineur	4	Arrimage matériel	2 - élevé	8				
Tour du chantier seul ou avec clients, répartition des tâches	Chefs d'équipe espaces verts	Chute selon dénivelé terrain	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	2 - mineur	5		4 - faible	20				
		Pression de la part du client	Risques psycho sociaux	3 - occasionnelle	2 - mineur	5	retour auprès de la coordonnatrice	2 - élevé	10				
Déchargement du matériel	TOUS	Postures sollicitantes, port de charge	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	utilisation de la camionnette : facilite la sécurisation du matériel (peur du vol), ne salit pas les matériel (déchets à part), permet de décharger uniquement le matériel nécessaire au chantier	2 - élevé	12				
		Acces difficile : Largeur et hauteur de passage réduites	Risque lié à la manutention et aux postures	2 - rare	2 - mineur	4		4 - faible	16				
Utilisation des machines	TOUS	machines bruyantes > 85 dB	Risque et nuisance liés aux bruits	4 - élevée	4 - irréversible	8	port des EPI (tenue de travail, chaussures, casque anti bruit) utilisation de matériel électrique	2 - élevé	16				
		Renversement	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	2 - mineur	6		3 - moyen	18				
		Projections (cailloux..)	Risque lié aux projections / chutes d'objets	4 - élevée	2 - mineur	6		3 - moyen	18				
		Vibration	Risque lié aux machines et aux outils	4 - élevée	2 - mineur	6		3 - moyen	18				
		Posture	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6		3 - moyen	18				
		Intensité du travail : fatigue	Risques psycho sociaux	4 - élevée	3 - grave	7		3 - moyen	21				
Manœuvre du polybenne	TOUS	Collision	Risque routier	4 - élevée	3 - grave	7	signal visuel et sonore, contrôle visuel direct : vérifier qu'il n'y ait personne à proximité et communication orale	2 - élevé	14				
		Ecrasement	Risque lié aux machines et aux outils	3 - occasionnelle	3 - grave	6	vérification périodique réalisée réalisation de la manœuvre à plat	2 - élevé	12				
Utilisation du tracteur tondeuse	TOUS	Renversement	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	3 - grave	7	connaissance du terrain et des techniques de tonte	2 - élevé	14				
		Bruit	Risque et nuisance liés aux bruits	4 - élevée	3 - grave	7	port du casque anti-bruit	2 - élevé	14				
		Vibrations amenant pb de dos	Risque lié aux machines et aux outils	4 - élevée	2 - mineur	6	sièges amortissants	3 - moyen	18				
Utilisation de débroussaileuse	TOUS	Glissade	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	2 - mineur	6	port de chaussures de sécurité	2 - élevé	12				

Situations de travail	Postes exposés	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
		Projections (cailloux..)	Risque lié aux projections / chutes d'objets	4 - élevée	2 - mineur	6	port de visière consignes données avant début de chantier : distances sécurité, mode de communication	2 - élevé	12				
		Bruit	Risque et nuisance liés aux bruits	4 - élevée	3 - grave	7	port du casque anti-bruit débrou électriques	2 - élevé	14				
		Poids des machines	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	utilisation harnais adapté à la taille de l'opérateur	3 - moyen	18				
Débroussaillage sur terrain pentu	TOUS	Glissade	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	2 - mineur	5	tour du terrain avant le début du chantier réglage des machines adapté au travail en pente	4 - faible	20	acheter des crampons pour chaussures ou autre matériel	CC	mars-25	
Utilisation du taille haie	TOUS	Chute	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	3 - grave	7	utilisation échafaudage (nouveaux plus légers et faciles d'utilisation achetés en 2024)	2 - élevé	14				
		Coupure	Risque lié aux machines et aux outils	4 - élevée	4 - irréversible	8	sécurité machine	2 - élevé	16				
		Sollicitation des épaules et du dos	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	utilisation harnais (pas utilisable quand obstacles en hauteur) utilisation taille haie électrique plus léger adaptation de l'outil à la tâche (largeur de la haie) alternance des activités	2 - élevé	12	Faire essai exosquelettes	CC	2025	
Utilisation de la tronçonneuse	TOUS	Coupure	Risque lié aux machines et aux outils	3 - occasionnelle	4 - irréversible	7	permis ECC1 pour tous les salariés EPI spécifiques	2 - élevé	14				
Nettoyage chantier	TOUS	Sollicitation des épaules et du dos (port cuveau déchets)	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	port des contenants à 2	2 - élevé	12	aspirateur à feuilles acheter une désherbeuse "AS50" (balaie et ramasse en 1 seul passage, limite projection et port de charge, évite de gratter, de reprendre à la pelle...)	CC	2025	
		Projections (cailloux..)	Risque lié aux projections / chutes d'objets	4 - élevée	2 - mineur	6		4 - faible	24				
Evacuation des déchets à la déchetterie	TOUS	Collision	Risque routier	4 - élevée	3 - grave	7	attention lors des manoeuvres	3 - moyen	21				
		Ecrasement	Risque lié aux machines et aux outils	4 - élevée	3 - grave	7		3 - moyen	21				
Elagage d'arbre	TOUS	Chute	Risque de chute de hauteur	2 - rare	5 - décès	7	Sous-traitance de l'élagage à un prestataire partenaire si > 3m	2 - élevé	14	Former des salariés	CC	2025	
		Coupure	Risque lié aux machines et aux outils	2 - rare	3 - grave	5		2 - élevé	10				
Travail à l'extérieur sous température froide	TOUS	Gêne, inconfort ou malaise	Risque lié à l'ambiance thermique	3 - occasionnelle	2 - mineur	5	Fourniture de vêtement chaud	2 - élevé	10				
Travail à l'extérieur sous température chaude	TOUS	Coup de soleil, coup de chaleur, malaise	Risque lié à l'ambiance thermique	3 - occasionnelle	2 - mineur	5	Horaires décalés - annualisation permettant de limiter temps de travail l'été Tshirt manches longues Port casquettes gourdes thermo	2 - élevé	10				
Travail dans la nature, dans des parcs publics	TOUS	Risque de piqûres d'insectes/reptiles	Risque lié au travail à l'extérieur	4 - élevée	2 - mineur	6	aspi-venin dans trousse à pharmacie dans chaque véhicule	2 - élevé	12				
		Contact avec plantes allergènes	Risque lié au travail à l'extérieur	4 - élevée	2 - mineur	6	port de Tshirt manches longues	2 - élevé	12				
		Blessures par branches, épines ...	Risque lié au travail à l'extérieur	4 - élevée	2 - mineur	6	utilisation de gants	2 - élevé	12				
		Risques liés au ramassage dans les parcs (seringues, tessons de verres,...)	Risque infectieux	2 - rare	3 - grave	5		4 - faible	20				
Travail dans des entreprises avec co-activité	TOUS	Méconnaissance des risques liés à la coactivité	Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure	3 - occasionnelle	3 - grave	6	Etablissement d'un plan de prévention	3 - moyen	18				
Travail au bord des routes	TOUS	Projections (cailloux..)	Risque lié aux projections / chutes d'objets	3 - occasionnelle	3 - grave	6		3 - moyen	18				
		Collision	Risque routier	3 - occasionnelle	5 - décès	8	Balisage Port chasuble	3 - moyen	24				
Utilisation nouveau matériel	TOUS	Mauvaise manipulation dangereuse	Risque lié aux machines et aux outils	2 - rare	3 - grave	5	démonstration et test avant achat du matériel, échange direct avec les vendeurs	3 - moyen	15	Etablir un cahier des charges correspondant aux besoins du nouveau matériel	CC		
Utilisation de nacelles élévatrices	TOUS	Chute	Risque de chute de hauteur	2 - rare	5 - décès	7	Utilisation par personnes habilitées	2 - élevé	14				
Entretien du matériel	TOUS	Coupure	Risque lié aux machines et aux outils	3 - occasionnelle	3 - grave	6	entretien parc réalisé en majorité par ouvrier entretien maintenance	2 - élevé	12				
		Brûlure	Risque lié aux machines et aux outils	3 - occasionnelle	3 - grave	6		4 - faible	24				
Démontage des lames tondeuses	TOUS	Postures sollicitantes	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	3 - grave	6	table élévatrice	2 - élevé	12				
Nettoyage machines	TOUS	Postures sollicitantes	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 - mineur	6	soufflage des machines sur le chantier directement	2 - élevé	12				

Situations de travail	Postes exposés	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Affutage lames avec meuleuse	TOUS	Projections	Risque lié aux projections / chutes d'objets	3 - occasionnelle	3 - grave	6	port d'EPI (gants, lunettes)	2 - élevé	12				
Relation avec clients / collègues	TOUS	Violences sexistes et sexuelles au travail.	Risques psycho sociaux	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Personne référente Sensibilisation des salariés	3 -moyen	15				
COVID	TOUS	Risque d'infection par la virus COVID 19	Risque infectieux	2 - rare	2 -mineur	4	Définition et application d'un plan de continuité de l'entreprise (PCA). Le personnel a reçu des consignes spécifiques en fonction de leur poste de travail notamment sur les règles d'hygiène à respecter, les règles de distanciation (décalage prise de poste et pause déjeuner...), les bonnes pratiques de l'OMS et des EPI sont à leur disposition (masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, gants, ...)	2 - élevé	8				
Evacuation déchets	TOUS	Risque de chute	Risque de chute de plain pied	2 - rare	2 -mineur	4		2 - élevé	8	Action préventive : Vider le camion le soir si gel annoncé			

DATE MISE A JOUR :

mars-25

UNITE DE TRAVAIL ADMINISTRATIF

Situations de travail	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Postes exposés	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Déplacement dans les locaux de l'entreprise	Manque d'éclairage	Risque lié à l'éclairage	TOUS	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Mise en place de luminaire avec détecteur de mouvement	2 - élevé	10				
	Glissade (sols mouillé, encombré)	Risque de chute de plain pied	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Nettoyage des locaux en dehors des horaires d'utilisation des locaux Nettoyage sol souillé par EV par les équipes EV	3 -moyen	18				
Travail dans les locaux de l'entreprise	Inconfort thermique	Risque lié à l'ambiance thermique	Coordonnatrice EV Chargée RH	4 - élevée	2 -mineur	6		4 - faible	24	Acheter climatiseur	CD	juin-25	
	Bruit	Risque et nuisance liés aux bruits	Coordonnatrice EV Chargée RH	4 - élevée	2 -mineur	6	bouchons d'oreille isolation phonique des bureaux impossible	4 - faible	24				
	Nuisance olfactive (hydrocarbures atelier motoculture)	Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets	Coordonnatrice EV Chargée RH	4 - élevée	2 -mineur	6		4 - faible	24				
Travail dans bureau	Bureaux sans fenêtre	Risque lié à l'éclairage	Responsable opérationnel Chargée RH	4 - élevée	2 -mineur	6		4 - faible	24	Projet nouveaux locaux plus adaptés	CD	2026	
Travail assis devant écran	Fatigue visuelle	Risque lié à l'utilisation d'écran	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Ecrans adaptés	2 - élevé	12				
	Lombalgies, TMS	Risque lié à l'utilisation d'écran		4 - élevée	2 -mineur	6	Sièges ergonomiques Sensibilisation posture poste de travail	2 - élevé	12				
Gestion du personnel	Stress	Risques psycho sociaux	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Souplesse horaires de travail - possibilité de télétravail	3 -moyen	18				
Déplacement en voiture	Accident	Risque routier	TOUS	3 - occasionnelle	5 -décès	8	Personnel affecté au suivi entretien véhicules Bluetooth	2 - élevé	16				
Relation avec clients / collègues	Violences sexistes et sexuelles au travail.	Risques psycho sociaux	TOUS	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Personne référente Sensibilisation des salariés	3 -moyen	15				
COVID	Risque d'infection par la virus COVID 19	Risque infectieux		2 - rare	2 -mineur	4	Définition et application d'un plan de continuité de l'entreprise (PCA). Le personnel a reçu des consignes spécifiques en fonction de leur poste de travail notamment sur les règles d'hygiène à respecter, les règles de distanciation (décalage prise de poste et pause déjeuner...), les bonnes pratiques de l'OMS et des EPI sont à leur disposition (masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, gants, ...)	2 - élevé	8				

UNITE DE TRAVAIL NETTOYAGE DES LOCAUX

DATE MISE A JOUR : mars-25

Situations de travail	Postes exposés	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Déplacement sur chantier	TOUS	Accident	Risque routier	4 - élevée	5 -dérés	9	Personnel affecté au suivi entretien véhicules Personnel formé à l'éco-conduite GPS, choix des itinéraires Traçabilité entretien parc véhicule par l'ouvrier en charge du suivi entretien matériel/véhicule	2 - élevé	18				
Monter et descendre du véhicule	TOUS	Répétitivité du geste : lésions des genoux, hanches, chutes	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	2 -mineur	5		3 -moyen	15				
		Chute	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	2 -mineur	5		3 -moyen	15				
Acces au matériel dans véhicule	TOUS	Pb de dos	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 -mineur	6	Emplacement de rangement permettant l'accès latéralement Matériel lourd présent majoritairement sur chaque site (chariot, aspirateur)	2 - élevé	12				
Accès au matériel dans le camion (spécifique poste Gaillac)	TOUS	Chute	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Porte latérale	2 - élevé	10	Rajouter marche côté latéral			
Cas spécifique camion avec hayon : manœuvre du hayon pour charger / décharger l'autolaveuse	TOUS	Chute - glissade	Risque de chute de hauteur	3 - occasionnelle	3 - grave	6	Sol antidérapant Arrêt d'urgence Interdiction d'utiliser le hayon en cas de verglas	2 - élevé	12				
Cas spécifique camion avec hayon : manipulation de la plaque de jonction entre camion et hayon	TOUS	Pincement - postures sollicitantes pour le dos	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	2 -mineur	5		4 - faible	20				
Stockage des produits d'entretien	TOUS	Intoxication, pollution		3 - occasionnelle	3 - grave	6	Pulvérisateur étiqueté avec le nom du produit Formation et sensibilisation à l'utilisation de produits fournis par l'entreprise utilisatrice Bacs de rétention sur les rack de stockage à l'atelier et chez clients	2 - élevé	12				
Préparation des produits d'entretien	TOUS	Intoxication		3 - occasionnelle	4 -irreversible	7	Formation, calcul des dosages, respect des consignes, rappel des bons gestes	2 - élevé	14				
Utilisation de produits d'entretien	TOUS	Intoxication		4 - élevée	4 -irreversible	8	Port des EPI (gants, masques si nécessaire) choix des produits les moins dangereux : ecolabel Doseuse automatique Rappel régulier des protocoles certi biocide de la coordonatrice (2024)	2 - élevé	16	Trouver solution alternative pour diminution utilisation de produits			
Nettoyage des escaliers	TOUS	Chute	Risque de chute de plain pied	3 - occasionnelle	3 - grave	6	Aspirateur à dos + aspirateur balai Utilisation de signalétique pour les usagers des lieux	2 - élevé	12				
	TOUS	Postures	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Aspirateur à dos + aspirateur balai / nettoyage au balai	3 -moyen	15				
Nettoyage en hauteur (vitres)	TOUS	Chute	Risque de chute de hauteur	2 - rare	3 - grave	5	Interdiction d'utiliser des escabeaux Utilisation de perches ou de manches longs Travail à 2 PIRL	2 - élevé	10				

Situations de travail	Postes exposés	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Nettoyage des sols manuel	TOUS	Gestes répétitifs	Risque lié à la manutention et aux postures	4 - élevée	2 -mineur	6	méthode Lavage des sols par imprégnation privilégiée Utilisation de chariots de transport, seaux de lavage à portée	2 - élevé	12	Formation Gestes et postures pour tous les salariés			
	TOUS	Sols mouillés glissants	Risque de chute de plain pied	4 - élevée	2 -mineur	6	Port de chaussures adaptées	3 -moyen	18				
Problème technique sur un site : inondation, sanitaires bouchés	TOUS	Stress pression	Risques psycho sociaux	2 - rare	2 -mineur	4	Appel de la coordonnatrice de l'activité qui informe le client Prestation réalisée au minima selon possibilité	3 -moyen	12				
Utilisation de machines : autolaveuses...	TOUS	Ecrasement	Risque lié aux machines et aux outils	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Port de chaussures de sécurité	2 - élevé	10				
	TOUS	Branchement prise elec	Risque électrique	4 - élevée	3 - grave	7		3 -moyen	21				
Relation avec clients	TOUS	Stress	Risques psycho sociaux	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Renvoie vers la coordonnatrice	2 - élevé	10				
Nettoyage machines	TOUS	Postures sollicitantes	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	2 -mineur	5		4 - faible	20				
Nettoyage des locaux	TOUS	Port de charge (aspirateur, seaux,...)	Risque lié à la manutention et aux postures	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Mise à disposition de chariot laissé sur les sites	2 - élevé	10	Formation Gestes et postures pour tous les salariés			
Travail de nuit	TOUS	Fatigue et perturbation du rythme biologique	Risques psycho sociaux	4 - élevée	3 - grave	7	Horaires de prise de pstes fixes sur la semaine	3 -moyen	21				
Travail isolé dans les entreprises extérieures	TOUS	Malaise, chute	Risque lié aux horaires / travail isolé	4 - élevée	5 -décès	9	Plan d'intervention pour certains contrats Badges PTI	2 - élevé	18				
Remplacement de collègues absents	Ouvriers nettoyage des locaux	Stress	Risques psycho sociaux	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Fiche de poste pour chaque site Agent ciblé "polyvalent" pour remplacement au "pied levé"	2 - élevé	10				
Relation avec clients / collègues	TOUS	Violences sexistes et sexuelles au travail.	Risques psycho sociaux	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Personne référente Sensibilisation des salariés	3 -moyen	15				
COVID	TOUS	Risque d'infection par la virus COVID 19	Risque infectieux	2 - rare	2 -mineur	4	Définition et application d'un plan de continuité de l'entreprise (PCA). Le personnel a reçu des consignes spécifiques en fonction de leur poste de travail notamment sur les règles d'hygiène à respecter, les règles de distanciation (décalage prise de poste et pause déjeuner...), les bonnes pratiques de l'OMS et des EPI sont à leur disposition (masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, gants, ...)	2 - élevé	8				

UNITE DE TRAVAIL ENTRETEN MAINTENANCE / MOTOCULTURE

DATE MISE A JOUR : mars-25													
Situations de travail	Risques identifiés	Catégorie de Risque	Postes exposés	Fréquence exposition	Gravité risque	Evaluation du Risque Brut	Mesures de prévention / protection existantes	Niveau de prévention	Niveau de priorité	Mesures de réduction du risque à proposer	SUIVI DU PLAN D'ACTION		
											Personnes chargée de l'action	Échéance	Fait le
Déplacement	Accident	Risque routier	TOUS	3 - occasionnelle	5 -décès	8	Personnel affecté au suivi entretien véhicules Traçabilité entretien parc véhicule par l'ouvrier en charge du suivi entretrien matériel/véhicule	2 - élevé	16				
Déplacement dans les locaux de l'entreprise	Manque d'éclairage	Risque lié à l'éclairage	TOUS	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Mise en place de luminaire avec détecteur de mouvement	2 - élevé	10				
	Glissade (sols mouillé, encombré)	Risque de chute de plain pied	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Nettoyage des locaux en dehors des horaires d'utilisation des locaux Nettoyage sol souillé par EV par les équipes EV	3 -moyen	18				
Travail dans les locaux de l'entreprise	Risque lié à l'ambiance thermique	Inconfort thermique	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Radiant	3 -moyen	18				
Manipulation machines thermiques	Bruit	Risque et nuisance liés aux bruits	TOUS	4 - élevée	2 -mineur	6	Casque enti bruit	2 - élevé	12				
Manipulation de lames, chaînes, couteaux, etc.	Coupure	Risque lié aux machines et aux outils	TOUS	3 - occasionnelle	3 - grave	6	Eclairage sur établi étaux pour tenir débroussailleuse / taille-haie EPI selon les machines outils utilisées	3 -moyen	18				
Travail sur les mécanismes des machines.	Coincement	Risque lié aux machines et aux outils		3 - occasionnelle	3 - grave	6		3 -moyen	18				
Contact avec des pièces chaudes, projection de liquides chauds	Brûlure	Risque lié aux machines et aux outils		3 - occasionnelle	3 - grave	6		3 -moyen	18				
Manipulation d'outils vibrants (tronçonneuses, taille-haies, etc.).	Vibration	Risque lié aux machines et aux outils	TOUS	3 - occasionnelle	3 - grave	6		3 -moyen	18				
Manipulation machines électriques, câbles	Electrocution	Risque électrique	TOUS	4 - élevée	3 - grave	7	formation habilitation électrique	2 - élevé	14				
Démontage des lames tondeuses	Postures sollicitantes	Risque lié à la manutention et aux postures	TOUS	3 - occasionnelle	3 - grave	6	table élévatrice	2 - élevé	12				
Lors de l'utilisation de meuleuses, perceuses, etc. Lors d'affutage	Projections	Risque lié aux projections / chutes d'objets	TOUS	3 - occasionnelle	3 - grave	6	port d'EPI (gants, lunettes)	2 - élevé	12				
Manipulation carburants, lubrifiants, produits de nettoyage, etc.	Projections / Intoxication	Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets	TOUS	3 - occasionnelle	3 - grave	6	port d'EPI (gants, lunettes)	2 - élevé	12				
Relation avec clients / collègues	Violences sexistes et sexuelles au travail.	Risques psycho sociaux	TOUS	3 - occasionnelle	2 -mineur	5	Personne référente Sensibilisation des salariés	3 -moyen	15				
COVID	Risque d'infection par la virus COVID 19	Risque infectieux	TOUS	2 - rare	2 -mineur	4	Définition et application d'un plan de continuité de l'entreprise (PCA). Le personnel a reçu des consignes spécifiques en fonction de leur poste de travail notamment sur les règles d'hygiène à respecter, les règles de distanciation (décalage prise de poste et pause déjeuner...), les bonnes pratiques de l'OMS et des EPI sont à leur disposition (masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, gants, ...)	2 - élevé	8				